

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Modèle conforme au Règlement Européen n° 2015/830
modifiant le règlement n°190/2006

MAURAN SAS		
NOM PRODUIT : DYNEFF BIMO	Indice et Date de mise à jour : 8-20/10/16	Page : 1/4

1 – Identification de la Substance / du Mélange et de la Société / l'Entreprise

1.1 Identificateur de produit

- Désignation commerciale : **DYNEFF BIMO**

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Graisse lubrifiante à base d'huiles minérales pétrolières sévèrement raffinées.

La teneur en HAP des huiles minérales (méthodes IP346) est inférieure à 3%.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom/raison sociale : MAURAN SAS
Adresse : 551, route de Revel - 31450 ODARS
Téléphone : 05 61 81 03 61
Télécopie : 05 61 81 25 85
Contact mail : service-qualite@mauran.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro ORFILA : +33 (0)1 45 42 59 59 (24/24 h et 7/7j)

2 - Identification des Dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Selon la directive 1999/45/CE : Sans

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement: /.

2.2 Eléments d'étiquetage

Selon la directive 1999/45/CE : Préparation non classifiée comme dangereuse.

Mention de danger spécifique de l'UE : /

2.3 Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles.

3 – Composition / Informations sur les composants

3.1 Substance

Non applicable.

3.2 Mélange

Non applicable.

4 – Premiers Secours

4.1 Description des premiers secours

Premiers soins après inhalation : Faire respirer de l'air frais. Mettre la victime au repos.
Premiers soins avec contact avec la peau : Laver à l'eau et au savon.
Premiers soins après contact oculaire : En cas de contact avec les yeux, rincer immédiatement à l'eau claire durant 10/15 minutes en maintenant les paupières écartées.
Premiers soins après ingestion : Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.
Consulter d'urgence un médecin. Mettre la victime au repos.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/lésions après inhalation : Pas d'irritation attendue.
Symptômes/lésions après contact avec la peau : Pas d'irritation attendue.
Symptômes/lésions après contact oculaire : Pas d'irritation attendue.
Symptômes/lésions après ingestion : Ingestion peu probable.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Conseils aux médecins : Traiter de façon symptomatique.

5 – Mesures de lutte contre l'Incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Dioxyde de carbone. Mousse. Poudre. Eau pulvérisée.
Agents d'extinction non appropriés : Ne pas utiliser en fort courant d'eau.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Réactivité en cas d'incendie : Eviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement.

5.3 Conseils aux pompiers

Mesures de précaution contre l'incendie : Ne pas respirer les émanations.
Instructions de lutte contre l'incendie : Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques.

NOM PRODUIT : DYNEFF BIMO	Indice et Date de Mise à jour : 8-20/10/16	Page : 2/4
------------------------------	---	------------

6 – Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- Mesures générales* : Ecarter toute source d'ignition. Aérer la zone. Ne pas fumer.
Assurer une ventilation générale du local.
- 6.1.1 *Pour les non-secouristes*
Procédures d'urgence : Ne pas toucher le produit. Evacuer la zone.
- 6.1.2 *Pour les secouristes*
Équipement de protection : Porter l'équipement de protection individuelle recommandé.
Veiller à une ventilation adéquate. Tenir à l'écart de toute source d'ignition. Eviter le contact avec la peau et les yeux.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

- Avertir les autorités si le liquide pénètre dans les égouts ou dans le domaine public.
Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- Procédés de nettoyage : Nettoyer rapidement les épandages. Recueillir le reliquat à l'aide d'une matière absorbante non combustible.
Les mélanges de déchets ne doivent pas pénétrer dans les égouts.

6.4 Référence à d'autres rubriques

- Se reporter à la section 8. Contrôle de l'exposition /protection individuelle.

7 – Manipulation et Stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Manipuler dans des zones bien ventilées. Eviter l'inhalation des vapeurs.
Eviter tout contact avec la peau et les yeux. Eviter l'accumulation des charges électrostatiques.
Ne pas manger, boire et fumer dans les zones de travail. Se laver les mains après chaque utilisation.
Enlever les vêtements contaminés et l'équipement de protection avant d'entrer dans une zone de restauration.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

- Suivre des procédures de mise à la terre appropriées pour éviter l'électricité statique. Utiliser des équipements électriques/mécaniques mis à la terre. Ne pas fumer.
Il est recommandé :
De garder les emballages solidement fermés et les éloigner des sources de chaleur, d'étincelles, de flammes nues et des outils pouvant provoquer des étincelles.
D'utiliser la procédure de feu, en cas de travaux.
Conserver dans un endroit sec et bien ventilé.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

- Pas de données disponibles.

8 - Contrôles de l'exposition / Protection individuelle

Mesures d'ordre technique :

- Veiller à une ventilation adéquate, par aspiration aux postes de travail et par une extraction générale convenable.

8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition selon INRS ED 984 et Arrêté Français du 30/06/04, version consolidée du 05/07/2013:

France	VME- mg/m ³	VLE- mg/m ³
Huile minérale	5 (sur 8 heures)	10 (sur 15 minutes)

8.2 Contrôles de l'exposition

- Eviter les contacts prolongés avec la peau. Se laver à l'eau et au savon après contact accidentel.

- Protection des mains* : Porter gants appropriés résistants aux produits chimiques (EN 374)
Protection des yeux : Lunettes si risque d'éclaboussures.
Protection de la peau et du corps : Prévoir une protection de la peau adaptée aux conditions d'utilisation.
Protection des voies respiratoires : Utiliser un dispositif de protection des voies respiratoires adéquat si les limites d'exposition risquent d'être dépassées.
Autres informations : Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.
Assurer une extraction ou une ventilation générale du local.

NOM PRODUIT : DYNEFF BIMO	Indice et Date de Mise à jour : 8-20/10/16	Page : 3/4
------------------------------	---	------------

9 – Propriétés Physiques et Chimiques

9.1 Informations sur les Propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	: Graisse pâteuse noire
Odeur	: Caractéristique.
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible.
PH	: Non applicable.
Point de fusion / de congélation	: Aucune donnée disponible.
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	: Non applicable.
Point d'éclair	: > 150°C. (PA).
Taux d'évaporation	: Sans objet.
Inflammabilité (solide, gaz)	: Aucune donnée disponible.
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	: Non explosif.
Pression de vapeur	: Sans objet.
Densité de vapeur à 20°C	: Aucune donnée disponible.
Densité relative	: 0,886 (PA) à 15°C.
Solubilité	: Insoluble et non miscible dans l'eau.
Coefficient de partage n-octanol/eau	: Aucune donnée disponible.
Température d'auto-inflammabilité	: Aucune donnée disponible.
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible.
Viscosité, cinématique	: 110 cSt pour l'huile de base à 40°C.
Propriétés explosives et comburantes	: Aucune donnée disponible.

9.2 Autres informations

Point de goutte	: > 190°C
-----------------	-----------

10 – Stabilité et Réactivité

10.1 Réactivité

Stable dans les conditions normales.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales de manipulation et de stockage.

10.3 Possibilités de réactions dangereuses

Aucun(es) dans les conditions normales.

10.4 Conditions à éviter

Chaleur.

10.5 Matières incompatibles

Agents comburants forts.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Aucun dans des conditions normales de transformation.

11 – Informations Toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Produit Fini

Toxicité aigue	: Pas de matière dangereuse sur la base de données des composants.
Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Pas de matière dangereuse sur la base de données des composants.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Pas de matière dangereuse sur la base de données des composants.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Pas de matière dangereuse sur la base de données des composants.
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Pas de matière dangereuse sur la base de données des composants.
Cancérogénicité	: Pas de matière dangereuse sur la base de données des composants.
Toxicité pour la reproduction	: Pas de matière dangereuse sur la base de données des composants.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	: Pas de matière dangereuse sur la base de données des composants.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	: Pas de matière dangereuse sur la base de données des composants.
Danger par aspiration	: Pas de matière dangereuse sur la base de données des composants.
Effets néfastes potentiels sur la santé humaine et symptômes possibles	: Pas de matière dangereuse sur la base de données des composants.
Toxicité aigue	: Pas de matière dangereuse sur la base de données des composants.
DL50 par voie orale	: 5822 mg/kg
DL50 par voie dermal	: 5822 mg/kg

NOM PRODUIT : DYNEFF BIMO	Indice et Date de Mise à jour : 8-20/10/16	Page : 4/4
------------------------------	---	------------

12 – Informations Ecologiques

12.1 Toxicité

Pas d'information disponible.

12.2 Persistance et dégradabilité

La matière n'est pas rapidement biodégradable.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

La matière n'est pas bioaccumulable.

12.4 Mobilité dans le sol

Le produit est peu mobile au sol. Insoluble à l'eau.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas d'information disponible.

12.6 Autres effets néfastes

Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables. Eviter le rejet dans l'environnement.

13 – Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Recommandations pour l'élimination des déchets : Evacuer sur des sites de décharge autorisés. Détruire conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.

Ecologie - déchets

: Eviter le rejet dans l'environnement.

Code Européen des déchets

: 13 08 99*

14 – Informations relatives au Transport

Conforme aux exigences de l'ADR pour la route, du RID pour le rail, de l'IMDG pour la mer, du IATA pour le transport par air.

14.1 Numéro ONU

N° ONU (ADR/IATA/IMDG/ADN) : Non Réglementé

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Non Réglementé

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Non Réglementé

14.4 Groupe d'emballage

Non Réglementé.

14.5 Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement : Non.

Polluant marin : Non.

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non Réglementé.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL et au recueil IBC

Non applicable.

15 – Informations relatives à la Réglementation

15.1 Réglementations/Législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1 Réglementation EU

Pas de restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Ne contient pas de substance candidate REACH

15.1.2 Directives nationales France

Code de la Sécurité Sociale : Tableau n°36 RG: Affections provoquées par les huiles et graisses d'origine minérale ou de synthèse
Art L 461-1 à 7.

Code du travail : Art R 4624-19 et R 4624-20.

15.2 Evaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée sur le produit fini.

16 – Autres Informations

Indicateurs de Révision :

Section modifiée	Date de modification
Révision générale	20.10.2016
Révision générale CLP	01.06.2015
Révision générale selon Règlement européen n°453/2010	15.04.2011
Révision générale (REACH)	31.07.2009

Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu.

Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit.

Cette énumération n'exonère pas le destinataire de s'assurer qu'éventuellement d'autres obligations ne lui incombent en raison de textes autres que ceux cités concernant la détention et la manipulation du produit pour lesquels il est seul responsable.